

GALERIE D'ART MODERNE & CONTEMPORAIN

Le leasing d'art
dans l'entreprise
une combinaison
gagnante !



art
CORTADE'ART



Cortade'Art :
une galerie d'art
et plus que cela...

« On défend ce qu'on aime »



C'est très éclectique. Nous ne sommes pas dans la signature à tout prix.

Il y en a pour tous les goûts et pour toutes les bourses.

Voir la peinture colorée et joyeuse d'Eddy Vitalone animant les personnages de BD de son enfance. Ses œuvres côtoient celles d'artistes de grande renommée (le maître Bernard Buffet, le peintre André Marfaing...) et de créateurs moins connus qu'on aime et qu'on va défendre. Les œuvres proposées relèvent de nos choix pour des artistes qui nous plaisent tout n'est pas que business ».

L'univers de Chloé Kelly Miller trouve donc naturellement sa place sur les cimaises de la Galerie Cortade'Art ainsi que les œuvres de Eddy Vitalone, deux artistes de la jeune création montante .

Peintures donc, mais aussi sculptures. Celles de l'artiste breton Michadu, les saisissantes statuette

animales de Michel Soubeyrand (voir son « Dog Killer » hilarant), ou la création de mobilier original et unique de Christophe Talec.

Cortade'Art impose ainsi sa personnalité dans le monde de l'art contemporain et confirme son positionnement parmi les acteurs majeurs du marché hexagonal. Un espace à découvrir pour être surpris et conquis par les ressources de nos artistes Moderne et contemporains.





Le leasing d'œuvres d'art

POUR LES ENTREPRISES & PROFESSIONS LIBÉRALES

*VOUS GÉREZ UNE SOCIÉTÉ (EURL ; SARL ; SCI ; SELARL ; SAS ; ETC)
OU EXERCEZ EN TANT QUE PROFESSION LIBÉRALE (SEL, EI, ETC.)
ET VOUS SOUHAITEZ LOUER UNE ŒUVRE D'ART ?*

Le leasing ou la location financière est la solution la plus avantageuse à ce jour !

(Attention : non comparable à un crédit-bail).

Notre métier est de vous guider dans la mise en place d'une **solution financière adaptée**. Nos simulations tiennent compte d'une durée de financement appropriée (de 13 à 60 mois) et d'une mensualité qui ne représente pas un caractère excessif par rapport à votre chiffre d'affaire et aux contreparties attendues.

En tant que professionnel, le leasing ou la location financière appliqué aux œuvres d'art, **vous permet de bénéficier d'une déduction de charges impactant par conséquent votre fiscalité**. C'est la raison pour laquelle, il est important de respecter un équilibre financier. Nous veillons à vous proposer la solution la mieux adaptée, en collaboration et sous l'autorité de votre expert-comptable.



L'art à titre professionnel s'inscrit dans une véritable stratégie de communication

LES AVANTAGES POUR LES SALARIÉS ET POUR L'ENTREPRISE

- **Séduire et motiver ses équipes**

Par la valorisation du cadre de travail pour vos salariés, vous améliorez leur confort et sensation de bien-être dans l'entreprise, et ainsi en optimisez les performances.

- **Se distinguer auprès de ses clients**

Vous transformez votre investissement en un outil de communication puissant. Vous projetez une image positive, dynamique et nouvelle de votre société auprès de vos partenaires et clients, tout en vous offrant l'opportunité d'attirer de nouveaux prospects.

- **Stimuler la créativité**

Vous utilisez des supports de communication visuelle innovants qui répondent aux tendances artistiques et culturelles actuelles.

- Financer des œuvres avec le leasing d'œuvres d'art : optimisation fiscale...



Pourquoi choisir un leasing ou location financière ?

*VOUS CHOISISSEZ LE LEASING OU LA LOCATION FINANCIÈRE,
VOUS N'ÊTES PAS PROPRIÉTAIRE DE L'ŒUVRE PENDANT LA DURÉE DU CONTRAT
(MOINS DE CONTRAINTES AU NIVEAU COMPTABLE ET FINANCIER).*

LES AVANTAGES

Ouvert à l'ensemble des statuts professionnels disposant de locaux dédiés à l'activité (À l'exception des auto/micro entreprises)

- Vous n'avez pas de limite réglementaire au niveau du montant défiscalisable, mais nous veillons à respecter un équilibre entre votre C.A, le montant de l'œuvre à financer et les mensualités.
- Vous comptabilisez chacun des loyers en charges déductibles de votre bénéfice imposable (défiscalisation optimale – Article 39-1-1^{er} du CGI).
- Vous n'impactez pas l'endettement apparent de votre entreprise et préservez votre capacité d'investissement...

- Vous agissez de manière positive sur le bien-être de vos collaborateurs et clients en aménageant vos espaces professionnels.
- Vous avez le choix de louer des œuvres d'artistes vivants ou non.
- Vous financez des œuvres d'art sur la durée la mieux adaptée à la trésorerie de votre entreprise
- Vous utilisez un outil de communication innovant et vous bénéficiez de contreparties commerciales importantes auprès de vos clients, partenaires et futurs clients.
- Possibilité de revente à terme.

Demandez nous votre simulation !



La location d'œuvres d'art vous intéresse ?

**OPTEZ POUR LE LEASING ET FAITES FINANCER PAR NOTRE PARTENAIRE SACERD'ART,
VOTRE PASSION POUR L'ART**

- Nous vous proposons la **solution financière** la mieux adaptée à votre situation comptable.
- Grâce à une **sélection rigoureuse de nos partenaires financiers**, nous recherchons les **meilleures conditions de financement** et la sécurité financière.
- Nous assurons un **service de qualité** avec des interlocuteurs dédiés et attentifs à vos attentes.
- **La garantie du traitement et suivi** de votre dossier dans des délais réduits.
- Nous vous **offrons l'assurance sur l'œuvre** pendant toute la durée de location de leasing et ainsi, vous bénéficiez d'une couverture optimale afin de protéger vos actifs artistiques de risques potentiels (selon les limites contractuelles).



Avec Sacertd'ART notre partenaire

- 1 - Vous garantir le meilleur taux possible, grâce à une sélection rigoureuse de nos partenaires financiers.
- 2 - Vous fournir un service irréprochable à la hauteur de vos attentes.
- 3 - Vous assurer un service personnalisé et totalement confidentiel.
- 4 - Vous proposer une prestation sécurisée et encadrée par nos avocats fiscalistes.

Sacerd'ART

La petite Boule 86600 SANXAY

contact@sacerdart.fr - 07 63 93 40 82 - www.sacerdart.fr



CONCLUSION

Notre offre s'adresse à l'ensemble des professionnels de type société, profession libérale, indépendant... dont le résultat ou bénéfice est soumis à l'impôt sur les sociétés ou aux revenus (sauf associations, structures publiques ou mixtes et micro/auto entrepreneurs).

- Pouvant justifier d'un 1^{er} bilan (liasse fiscale) ou au moins 6 mois d'activité sur justificatif de chiffre d'affaire émis par un compte et 6 mois de relevé de compte.
- Disposant d'un local professionnel dédié à leur activité et recevant du public (clients, partenaires, salariés ...)

Nous intervenons à partir de 2 000 € , pas de plafond (dans la limite de la proportion de la charge locative / chiffre d'affaire).

Pour votre information, et pour la mise en place du financement,
nous demandons au client les justificatifs suivants :

- Dernier bilan disponible de la Sté. (ou liasse 2035)
- Pièce d'identité valide du Responsable de l'entreprise.
- Rib du compte professionnel
- Kbis (si société)
- Mail et téléphone portable du Responsable de l'entreprise.

En ce qui concerne la durée de location nous conseillons au client, pour rester dans un équilibre financier et fiscal, de conserver un niveau de loyers annuels n'excédant pas environ 5% du CA de l'entreprise.

Valeur de revente à terme : 3% ttc du montant financé

VOICI LES EXPLICATIONS SUR LE MONTAGE

Tout d'abord de manière commune nous utilisons le terme de leasing appliqué aux oeuvres d'art, mais dans les faits nous utilisons un contrat de location financière (sur lequel aucune option d'achat n'est intégré au contrat). Ainsi l'oeuvre mise en location pour une durée donnée (12 à 48 mois), devient un élément de décoration dont la charge est 100% déductible de votre bénéfice imposable (dans le cadre légal de l'aménagement et la décoration des locaux professionnels).

Une charge déductible donc au même titre qu'une charge de fonctionnement, comme la location d'un photocopieur par exemple, de plantes pour la décoration des locaux, ou de mobiliers, etc. Cette charge locative d'un ou plusieurs éléments de décoration s'intègre donc tout simplement dans le plan comptable classique (sans intégration spécifique comptable).

L'intérêt est qu'il n'y a aucune intégration spécifique.

On contourne par ce montage toute la lourdeur et les inconvénients de l'intégration d'une oeuvre d'art dans les actifs d'une société (achat classique via les fonds propre de la société).

Vous pouvez ainsi déduire pleinement la charge locative, tout en faisant bénéficiaire votre société d'une image dynamique via l'utilisation de l'art pour la communication institutionnelle et interne !

La suite et la finalité du montage ne concerne plus votre société.

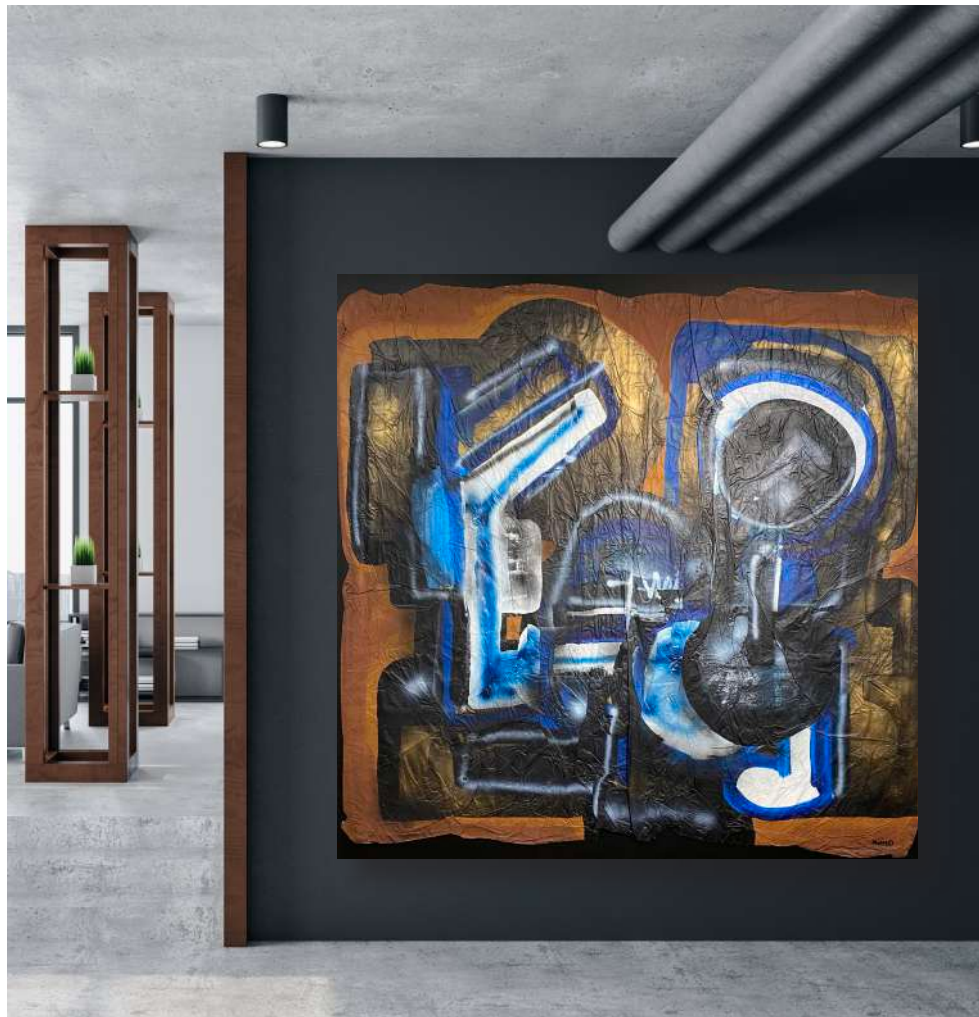


trimoine artistique, d'assurer une rotation des oeuvres au sein de l'entreprise et, de conserver une charge locative, la majorité de nos clients dont les contrats se terminent reparte sur une location d'une ou plusieurs nouvelles pièces.

Concernant la valeur de cession, elle relève du code du commerce classique. En effet, notre partenaire financier (qui vous prélevait le loyer mensuel) nous revend automatiquement l'oeuvre à terme. Ainsi, nous (Sacerd'ART) en devenons de fait propriétaire et ainsi pouvons la revendre à un tiers bénéficiaire, personne physique ou personne morale de notre choix (via un engagement de reprise).

Le montage repose donc sur 2 engagements bilatéraux, ce qui ceci permet ainsi de sécuriser l'opération et d'intégrer cet engagement de reprise de façon séparée et indépendante du contrat de location initial.

Nous restons à votre disposition.



Du mardi au samedi
de 10H à 12H et de 14H à 19H
Sur RDV nous contacter

GALERIE CORTADE'ART

32 rue Bessières
82000 Montauban

Tél : 05 63 91 44 92

cortade-art@orange.fr
bruno@cortade-art.com

CONTACTS MOBILES

Jean-Claude : 06 61 51 02 25
Bruno : 06 59 30 19 65



www.cortade-art.com

